

GRENELLE ENVIRONNEMENT ET EFFICACITE ENERGETIQUE ⇒ PLACE A L'ECLAIRAGE INTELLIGENT

La Ministre de l'Ecologie annonçait, le 16 décembre dernier, 27 mesures issues de la Table Ronde Nationale pour l'Efficacité Énergétique (TRNEE) et [le programme d'action associé](#). Plusieurs actions mettent au premier plan l'éclairage comme outil de performance énergétique.

Le dynamisme et la continuité d'action du Syndicat de l'éclairage

Les industriels du Syndicat de l'éclairage ont participé à la TRNEE, avec les partenaires de la filière et l'ADEME. Cette participation s'inscrit dans une continuité d'action après la signature de la « [Convention Grenelle pour la réduction des consommations d'énergie liées à l'éclairage dans le tertiaire](#) »¹. Notre démarche proactive et les technologies disponibles permettent d'ériger l'industrie de l'éclairage en acteur exemplaire de l'efficacité énergétique, sous réserve d'engager les chantiers de rénovation conséquents : le taux de rénovation annuel des installations d'éclairage non résidentielles en France étant très faible (3 %).

L'éclairage : un gisement important d'économies d'énergie

Le Syndicat de l'éclairage salue favorablement les mesures liées à l'éclairage. Les mesures finales ne sont pas aussi décisives que [celles proposées par la filière](#), mais elles identifient enfin le gisement d'économies important et sous-exploité que représente l'éclairage non résidentiel : plus de 80 % des installations d'éclairage de bureaux et plus de 40 % des installations d'éclairage public sont composées de lampes et luminaires énergivores et obsolètes. Rénover les installations d'éclairage vétustes, c'est réduire de 50 à 70 % les consommations d'énergie de l'éclairage.

Mesure "éclairage intérieur" : un éclairage intelligent au service du secteur tertiaire

La proportion de locaux restant allumés alors qu'ils sont inoccupés est très importante. Aussi, le ministère propose-t-il de lancer, dès le 1^{er} trimestre 2012, une mise à l'étude de l'obligation d'abaisser ou d'éteindre l'éclairage des bâtiments non résidentiels en cas d'inoccupation. L'utilisation des systèmes de gestion est alors incontournable : détection de présence, gradation de l'éclairage en fonction de l'intensité de la lumière du jour, programmation des niveaux d'éclairement et des extinctions. La notion d'éclairage intelligent apparaît enfin : on évalue la performance énergétique d'une installation à travers l'énergie qu'elle consomme (kWh) et non plus à travers la puissance installée (W), qui a trop longtemps été la seule référence.

À noter qu'une rénovation de l'éclairage tertiaire offre une économie globale de 7,50 € par m² et par an (183 millions de m² de bureaux en France²) ! La gestion intelligente de l'éclairage des bureaux contribue également à la gestion de la pointe en électricité, tout en apportant un confort et un bien être important aux usagers.

Le Syndicat de l'éclairage regrette que ce type de mesure ne s'applique pas aux autres secteurs non résidentiels : établissements de santé, écoles et universités (maîtrise des charges d'exploitation), industries et commerces (gain de compétitivité).

Mesure "éclairage extérieur" : une subvention pour la rénovation

Une subvention de l'ADEME de 20 millions d'euros est prévue afin d'accélérer la rénovation de l'éclairage public. Destinée aux 31 900 communes de moins de 2 000 habitants, cette aide financière apporte, dès début 2012, une "bulle d'air" dans un secteur où le taux de rénovation ne permet pas d'atteindre les exigences réglementaires de 2015³. Cela permettra, par ailleurs, de réduire la pointe

¹ Cette convention anticipe de 6 ans le règlement européen 245/2009 sur le retrait des ballasts fluorescents énergivores

² Superficie de bureaux donnée par l'étude du CEREN de 2007 (pour le tertiaire dans son ensemble 800 millions de m²).

³ Le règlement 245/2009 impose, notamment, l'élimination des ballons fluorescents en avril 2015. Ces lampes représentent 30 % du parc français et sont très présentes dans les petites communes.

d'électricité tout en allégeant la facture d'énergie des communes concernées (l'éclairage public et la signalisation représentent 47 % de la consommation électrique et 20 % de la facture énergétique globale des communes), et de réduire les nuisances lumineuses dues, notamment, aux emblématiques lumineuses type "boule". Les solutions de gestion sont mises en avant pour atteindre les objectifs de réduction des consommations : extinction aux heures « creuses » et/ou gradation de l'éclairage. L'éclairage intelligent et « juste » est ainsi mis en avant, et nous espérons que cela créera un effet d'entraînement pour les autres communes.

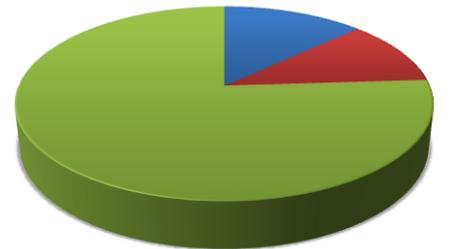
D'autres soutiens financiers activables

[Le rapport du groupe Pouvoirs Publics](#) (mesure n° 22) et [celui du groupe Entreprises](#) (mesure n° 11), qui sont en partie à l'origine du plan d'actions annoncé par la Ministre en décembre 2011, prévoient, pour le secteur de l'éclairage, l'accès à des financements type fonds « revolving », Eco-PTZ, ou prêt bonifié pour inciter à rénover et éclairer « juste » dans les bâtiments publics : espaces de bureaux, établissements de santé, d'enseignement, lieux d'accueil, etc.

La Ministre a notamment annoncé une enveloppe de 100 millions d'euros pour prêts à taux bonifiés de 2 % (prêt géré et distribué par OSEO) pour aider les entreprises de moins de 50 salariés à réaliser des travaux d'économies d'énergie.

Coût global de l'éclairage intérieur

Estimation



■ Investissement ■ Maintenance ■ Énergie

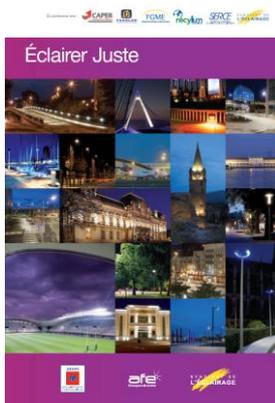
Service presse : 01 45 05 72 79 – servicepresse@syndicat-eclairage.com

Pour en savoir plus

L'efficacité énergétique en éclairage est également un sujet phare au niveau européen : une consultation sur les opportunités offertes par les technologies d'éclairage innovantes vient d'être lancée par Bruxelles sous forme d'un livre vert, en décembre dernier. [Cliquez ici pour plus d'informations.](#)



Rénovation de l'éclairage dans les bâtiments tertiaires : en partenariat avec l'ADEME et tous les acteurs de la filière, cette brochure présente, de manière simple et synthétique, les enjeux liés à l'éclairage dans les bâtiments tertiaires, et les solutions à mettre en œuvre pour réaliser jusqu'à 70 % d'économies d'énergie sur l'éclairage. [Téléchargez cette brochure.](#)



Eclairage extérieur : Eclairer juste ! Ce document offre tous les éléments permettant de réaliser une installation d'éclairage conforme aux normes applicables et garante de la meilleure efficacité énergétique possible, en fonction des types d'usage. [Téléchargez cette brochure.](#)

PRESSE